

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T034-2025

Portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement, Rue du Clocher / montée des Sœurs, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 13 mars 2025 de Monsieur CHAMBON Geoffray, pour la société CHAMBON PAYSAGE TP, pour des travaux sur le réseau télécom ORANGE rue du Clocher / montée des Sœurs,

Vu l'arrêté de voirie portant permission de voirie de la COPAMO n°25-008

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 : La montée des Sœurs sera rétrécie à la circulation pendant les travaux. Un alternat manuel par panneaux B15 / C18 devra être mis en place.

Le stationnement au croisement de la montée des Sœurs et de la rue du Clocher sera interdit.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable à partir du 24 mars 2025, de 8h à 17h, pour une durée de 07 jours calendaire.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La société CHAMBON PAYSAGE TP est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier. Une signalisation particulière sera mise en place pour les piétons

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société CHAMBON PAYSAGE TP, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur CHAMBON Geoffray

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 14 mars 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 16/03/25.

